

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 13/278 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT L'ADHESION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA REUNION ET DU DEPARTEMENT DE LA REUNION A L'ENTENTE POUR LA FORET MEDITERRANEENNE

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2013

L'An deux mille treize et le vingt décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BUCCHINI Dominique, COLONNA Christine, FEDERICI Balthazar, FERRI-PISANI Rosy, GIOVANNINI Fabienne, LUCCIONI Jean-Baptiste, POLI Jean-Marie, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ANGELINI Jean-Christophe à Mme COLONNA Christine
M. BIANCUCCI Jean à M. BENEDETTI Paul-Felix
M. CASTELLANI Michel à Mme SIMONPIETRI Agnès
M. CASTELLI Yannick à M. FEDERICI Balthazar
Mme FEDI Marie-Jeanne à M. STEFANI Michel
Mme GIACOMETTI Josepha à M. POLI Jean-Marie
Mme HOUEMER Marie-Paule à Mme BIANCARELLI Viviane
Mme MARTELLI Benoîte à Mme FERRI-PISANI Rosy
Mme NIVAGGIONI Nadine à Mme GIOVANNINI Fabienne
M. ORSINI Antoine à M. LUCCIONI Jean-Baptiste
Mme RISTERUCCI Josette à M. BASTELICA Etienne
M. SIMEONI Gilles à M. VANNI Hyacinthe
Mme VALENTINI Marie-Hélène à M. BUCCHINI Dominique

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

BARTOLI Marie-France, BEDU-PASQUALAGGI Diane, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FRANCESCHI Valérie, FRANCISCI Marcel, GRIMALDI Stéphanie, LACAVE Mattea, LUCIANI Xavier, MOSCONI François, NATALI Anne-Marie, NIELLINI Annonciade, NICOLAI Marc-Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SINDALI Antoine, SUZZONI Etienne, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

VU l'article 2 des statuts de l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne,

CONSIDERANT le courrier du Président de l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne par lequel il sollicite l'approbation de l'Assemblée de Corse s'agissant de l'adhésion du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Réunion et du Département de la Réunion à l'organisme considéré,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES avis de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE l'adhésion du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Réunion et du Département de la Réunion à l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 20 décembre 2013

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXES



**RAPPORT DU PRESIDENT
DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

La Collectivité Territoriale de Corse a été saisie par l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne s'agissant de l'adhésion du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Réunion et du Département de la Réunion à l'organisme considéré.

En effet, l'article 2 des statuts de cet établissement prévoit que notre collectivité, en sa qualité de membre de l'Entente recueille la décision de l'Assemblée de Corse concernant ces deux adhésions.

Je vous saurais gré de bien vouloir en délibérer.